



Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent

Entre 2006 et 2016, à l'échelle des intercommunalités (EPCI), les emplois ont tendance à se concentrer très progressivement sur le territoire, au profit de neuf métropoles dynamiques : Paris, Toulouse, Lyon, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Rennes et Lille. La concentration de l'emploi dans les grandes métropoles résulte uniquement de celle de la sphère productive, la répartition de la sphère résidentielle créant une résistance à ce mouvement. Dans six de ces métropoles, cette croissance de l'emploi se diffuse aussi dans les EPCI alentour, principalement grâce au dynamisme des activités résidentielles. Un tiers des actifs, soit 9 millions de personnes, ne travaillent pas dans leur intercommunalité de résidence ; ce taux de sortie atteint ou dépasse même 50 % dans la moitié des EPCI. Les déplacements domicile-travail se font essentiellement entre EPCI voisins. Entre 2006 et 2016, le nombre de navetteurs augmente, notamment entre espaces résidentiels et pôles économiques. Les métropoles du Grand Paris et du Grand Nancy se singularisent : le nombre de leurs habitants allant travailler à l'extérieur est stable depuis 2006, alors qu'il augmente d'au moins 0,4 % par an dans les autres métropoles.

Robert Reynard (pôle Synthèses locales, Insee), Vincent Vallès (service Recensement national de la population, Insee)

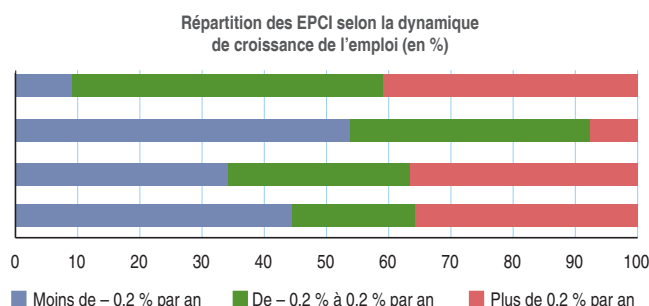
Entre 2006 et 2016, l'**emploi** augmente en moyenne de 0,5 % par an dans les métropoles (*sources*), alors qu'il stagne dans les autres types d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes (*encadré, figure 1*).

Au-delà de ces évolutions moyennes, au sein de chaque catégorie d'EPCI, les résultats sont contrastés. Dans deux métropoles, celles de Metz et Saint-Étienne, le nombre d'emplois diminue de plus de 0,2 % par an. En revanche, les métropoles de Montpellier, Toulouse, Nantes et Bordeaux sont les plus

dynamiques avec une croissance de l'emploi qui atteint ou dépasse 1,0 % par an. L'emploi augmente de plus de 0,2 % par an dans un tiers des communautés d'agglomération et des communautés de communes (*figure 2*). Cette part est plus faible pour les intercommunalités les plus rurales et les moins peuplées.

1 Répartition des EPCI selon la dynamique de croissance de l'emploi entre 2006 et 2016

	Nombre d'EPCI	Variation annuelle de l'emploi (en %)
Métropoles	22	0,5
Communautés urbaines	13	-0,1
Communautés d'agglomération	222	0,1
Communautés de communes	997	0,0

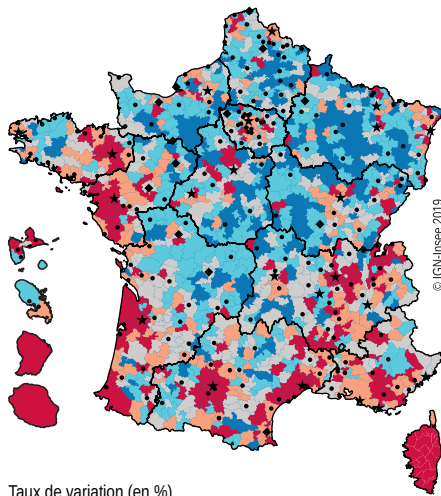


Lecture : entre 2006 et 2016, le nombre d'emplois augmente de plus de 0,2 % par an dans 41 % des 22 métropoles.
 Champ : France hors Mayotte, limites territoriales des communes et des EPCI en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
 Source : Insee, recensements de la population de 2006 et 2016.

Les emplois se concentrent dans neuf métropoles dynamiques

À l'échelle des EPCI, le phénomène de concentration des emplois se poursuit très progressivement depuis 2006 (figure 3). Il s'observe principalement par une forte augmentation du nombre d'emplois dans neuf grandes métropoles (Paris, Toulouse, Lyon, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Rennes, Lille). Dans ces métropoles, l'emploi augmente en moyenne de plus de 0,4 % par an, soit plus rapidement qu'au niveau national. En 2016, ces neuf métropoles hébergent 29 % des emplois, contre 27 % en 2006.

2 Variation annuelle de l'emploi par EPCI entre 2006 et 2016



Taux de variation (en %)

0,8 ou plus

plus de 0,2 à moins de 0,8

de -0,2 à 0,2

de -0,8 à moins de -0,2

moins de -0,8

Type d'EPCI

• Communauté d'agglomération

◆ Communauté urbaine

★ Métropole

Champ : France hors Mayotte, limites territoriales des communes et des EPCI en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Source : Insee, recensements de la population de 2006 et 2016.

Cette concentration de l'emploi dans les grandes métropoles résulte uniquement d'une concentration des emplois de la **sphère productive**. Cette sphère change de nature, car elle regroupe de moins en moins d'emplois agricoles ou de fabrication industrielle et davantage de fonctions de production immatérielle (recherche, gestion, prestations intellectuelles) et de services aux entreprises. Or ces activités ont tendance à se regrouper dans quelques très grandes agglomérations. Les neuf métropoles regroupent 30 % des emplois de la sphère productive en 2016, contre 27 % en 2006. De son côté, la concentration globale des emplois de la **sphère résidentielle**, celle qui vise la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire, évolue très peu. Elle suit les évolutions démographiques. Sur la même période, la concentration de la population est plus faible et reste stable.

La proximité de métropoles dynamiques favorise la croissance de l'emploi

Pour les neuf métropoles ayant connu la plus forte croissance d'emploi entre 2006 et 2016, cette croissance s'explique conjointement par une augmentation du nombre d'emplois dans la sphère productive et dans la sphère résidentielle, sauf pour Lille où la sphère productive est en repli (figure 4). Le nombre d'**actifs occupés** augmente également dans ces neuf métropoles, mais en général moins vite que le nombre d'emplois. Par conséquent, le rapport entre le nombre d'emplois localisés dans la métropole et le nombre d'actifs occupés qui y résident, ou **taux de couverture de l'emploi**, progresse. Bien entendu, ce taux dépend de la nature de l'EPCI (pôle d'activités, espace résidentiel ou isolé), mais également de son étendue géographique. Le taux de couverture de l'emploi est en général élevé pour ces métropoles (proche ou supérieur à 120 %), sauf pour

4 Évolution annuelle de l'emploi présentiel et productif dans et autour des neuf métropoles les plus dynamiques entre 2006 et 2016

	en %					
	Métropole			EPCI situés à moins de 80 km de la métropole		
	Ensemble	Sphère productive	Sphère résidentielle	Ensemble	Sphère productive	Sphère résidentielle
Montpellier Méditerranée Métropole	1,6	2,2	1,3	0,8	0,4	1,0
Toulouse Métropole	1,5	1,8	1,3	0,7	0,3	1,0
Nantes Métropole	1,3	1,7	1,1	0,7	0,3	1,0
Bordeaux Métropole	1,0	0,9	1,0	1,1	0,3	1,5
Métropole de Lyon	0,9	1,0	0,9	0,3	-0,2	0,7
Rennes Métropole	0,8	0,5	0,9	0,5	0,0	0,8
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	0,6	0,9	0,4	0,2	0,3	0,2
Métropole du Grand Paris	0,4	0,6	0,3	0,1	-0,4	0,3
Métropole Européenne de Lille	0,4	-0,2	0,7	-0,2	-1,0	0,2

Champ : limites territoriales des communes et des EPCI en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
Source : Insee, recensements de la population de 2006 et 2016, distancier Méric.

3 Part des emplois selon la sphère économique et le rang des EPCI en 2016 et évolution par rapport à 2006

Rang des EPCI suivant la population en 2016	Part de la population		Répartition des emplois						Poids des emplois de la sphère productive	
	En 2016 (en %)	Évolution 2006/2016 (en point)	Ensemble		Sphère productive		Sphère résidentielle		En 2016 (en %)	Évolution 2006/2016 (en point)
			En 2016 (en %)	Évolution 2006/2016 (en point)	En 2016 (en %)	Évolution 2006/2016 (en point)	En 2016 (en %)	Évolution 2006/2016 (en point)		
1 (Grand Paris)	10,6	-0,1	14,9	0,3	15,8	1,2	14,3	-0,1	35,8	0,7
2 à 10	12,2	0,1	14,6	0,7	14,5	1,3	14,6	0,4	34,0	0,1
11 à 20	5,8	0,1	6,5	0,1	6,4	0,2	6,6	0,0	34,2	-0,7
21 à 50	11,2	-0,2	12,3	-0,2	11,3	-0,3	12,9	-0,2	32,6	-1,3
51 à 100	10,9	-0,1	10,6	-0,1	9,3	-0,1	11,3	-0,1	31,1	-1,2
101 à 500	31,7	0,3	28,0	-0,4	28,3	-1,2	27,8	0,0	36,9	-2,3
501 à 1 000	14,6	0,0	10,9	-0,3	12,2	-0,9	10,3	0,1	41,5	-3,3
1 001 à 1 254	3,0	-0,1	2,2	-0,1	2,2	-0,2	2,2	-0,1	37,1	-2,9
Ensemble	100,0		100,0		100,0		100,0		35,5	-1,3

Lecture : en 2016, les 2^e à 10^e EPCI les plus peuplés regroupent 14,6 % des emplois, soit 0,7 point de plus qu'en 2006 (13,9 %). En 2016, 34,0 % des emplois présents dans ces EPCI sont des emplois de la sphère productive (donc 66,0 % de la sphère résidentielle), soit 0,1 point de plus qu'en 2006.

Champ : France hors Mayotte, limites territoriales des communes et des EPCI en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Source : Insee, recensements de la population de 2006 et 2016.

celle de Marseille (105 %). Le cas particulier de la métropole d'Aix-Marseille-Provence tient à son périmètre très étendu qui englobe la totalité de son espace péri-urbain.

Pour six des neuf métropoles précitées, la croissance de l'emploi se diffuse sur les EPCI alentour. Les intercommunalités localisées à moins de 80 kilomètres de ces métropoles enregistrent en moyenne une croissance d'emploi supérieure à la moyenne nationale, même si elle est le plus souvent inférieure à celle de la métropole elle-même. Cette croissance en périphérie s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'emplois dans la sphère résidentielle. En effet, dans ces EPCI, notamment les plus proches, la population s'accroît sous l'effet de la péri-urbanisation. La croissance démographique s'accompagne d'une augmentation des emplois de services à la population. En revanche, les emplois de la sphère productive augmentent de façon plus modérée, ils diminuent dans les EPCI situés autour de certaines métropoles (Lille, Paris et Lyon). Dans le reste du territoire national, qui comprend près de 1 000 EPCI éloignés des grandes métropoles dynamiques, l'emploi reste stable entre 2006 et 2016. Cependant, la croissance de l'emploi est supérieure à 0,2 % dans environ un tiers de ces EPCI. En premier lieu, plusieurs intercommunalités des DOM sont dans cette situation, notamment à La Réunion (croissance annuelle de l'emploi de 1,5 % sur la période) et en Guyane (+ 1,8 %). Il en est de même pour tous les

EPCI de Corse. En France continentale, l'emploi progresse dans certains territoires, comme dans les EPCI des zones frontalières (notamment à proximité de la Suisse). En effet, les emplois de la sphère résidentielle s'y développent, en lien avec la croissance démographique. Il en est de même pour certains EPCI du littoral atlantique ou méditerranéen, qui, outre leur dynamisme démographique, bénéficient également du tourisme.

Un tiers des actifs ne travaillent pas dans leur EPCI de résidence

La localisation des emplois et des actifs diffère. Les lieux de résidence restent liés à une pluralité de facteurs : capacité financière des ménages, recherche d'une meilleure qualité de vie, prix de l'immobilier, offre parfois insuffisante de logements, etc. En 2016, environ 9 millions d'actifs travaillent hors de leur EPCI de résidence, soit un tiers des actifs ayant un emploi. Parmi eux, 412 500 franchissent quotidiennement la frontière nationale pour aller travailler, soit 1,5 % des résidents ayant un emploi.

Les déplacements se font essentiellement entre EPCI voisins. En France continentale, 25 % des navettes domicile-travail lient des EPCI situés à moins de 20 kilomètres et 45 % entre 20 et moins de 40 kilomètres. Seul un trajet sur dix est réalisé entre deux EPCI séparés de 80 kilomètres ou plus. Localement, les contours des EPCI, surtout lorsqu'ils séparent des zones d'activités et

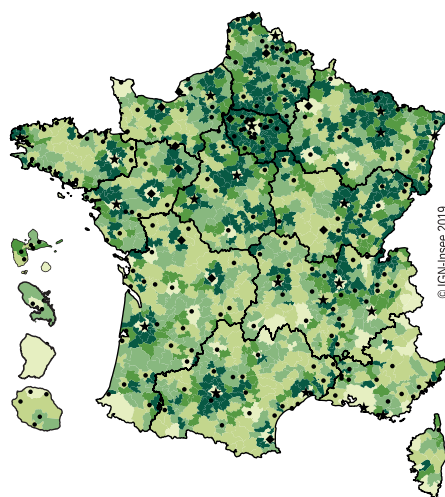
des zones résidentielles, sont aussi un élément déterminant l'ampleur des navettes.

En 2016, le **taux de sortie** atteint ou dépasse 50 % dans près de la moitié des EPCI (figure 5). Tous ces EPCI sont proches d'un EPCI offrant un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs occupés résidents. Les taux de sortie restent plus faibles dans les EPCI éloignés des principaux pôles d'emplois, dans le Sud de la France et les anciennes régions Champagne-Ardenne et Bourgogne.

161 intercommunalités polarisent fortement leur voisinage

Seuls 161 EPCI offrent un nombre d'emplois supérieur de 10 % à leur nombre d'actifs occupés résidents et sont ainsi attractifs pour leur voisinage en matière de marché du travail. Cette catégorie d'EPCI inclut l'intégralité des métropoles, à l'exception de celles d'Aix-Marseille, Nice et Toulon où le nombre d'emplois est équivalent à celui des actifs occupés résidents. Elle comprend aussi 10 communautés urbaines sur les 13 et un tiers des 222 communautés d'agglomération. Ces EPCI se singularisent par des taux de sortie faibles et ce d'autant plus que le nombre d'emplois offerts est important. En moyenne, le taux de sortie y est de 15 %. Il s'échelonne de 10 % pour le Grand Paris, à 14 % en moyenne pour les autres métropoles, à 21 % pour les communautés d'agglomération et 25 % pour les communautés de communes. À l'opposé, 579 EPCI cumulent un nombre d'emplois inférieur d'au moins 10 % au nombre d'actifs occupés (6 emplois pour

5 Taux de sortie par EPCI en 2016



Part des actifs travaillant hors de leur EPCI de résidence (en %)

- 60 ou plus
- de 50 à moins de 60
- de 35 à moins de 50
- de 15 à moins de 35
- de 0 à moins de 15

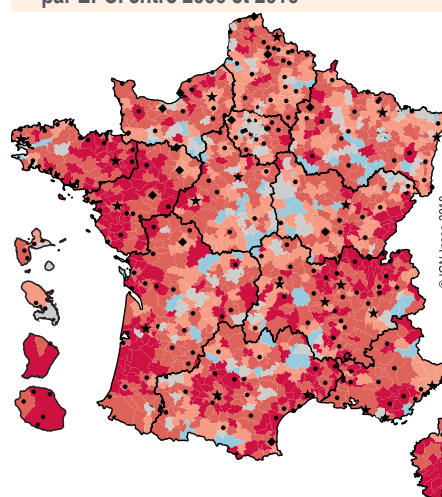
Type d'EPCI

- Communauté d'agglomération
- ◆ Communauté urbaine
- ★ Métropole

Lecture : 11,7 % des actifs résidant dans la Métropole de Lyon travaillent dans un autre EPCI ou à l'étranger.

Champ : France hors Mayotte, limites territoriales des communes et des EPCI en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
Source : Insee, recensement de la population de 2016.

6 Variation annuelle du nombre de sorties par EPCI entre 2006 et 2016



Taux de variation (en %)

- 2,0 ou plus
- de 1,0 à moins de 2,0
- plus de 0,2 à moins de 1,0
- de -0,2 à 0,2
- moins de -0,2

Type d'EPCI

- Communauté d'agglomération
- ◆ Communauté urbaine
- ★ Métropole

Lecture : entre 2006 et 2016, le nombre d'actifs occupés résidant dans la métropole de Lyon et travaillant à l'extérieur augmente annuellement de 1,5 %.

Champ : France hors Mayotte, limites territoriales des communes et des EPCI en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
Source : Insee, recensements de la population de 2006 et 2016.

1 254 établissements publics à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2019

Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre est un groupement de communes disposant du droit de lever l'impôt. Il exerce des compétences obligatoires, prévues par la loi, et des compétences facultatives confiées par les communes. Au 1^{er} janvier 2019, la France hors Mayotte compte 1 254 EPCI. Seules quatre communes ne sont membres d'aucun EPCI ; ce sont des îles monocommunes, bénéficiant d'une dérogation législative : l'île d'Yeu, l'île de Bréhat, l'île de Sein et l'île d'Ouessant. Les EPCI à fiscalité propre peuvent être de quatre formes par ordre décroissant de taille et de nombre de compétences exercées. On dénombre 22 métropoles y compris la métropole de Lyon qui a un statut particulier, 13 communautés urbaines (CU), 222 communautés d'agglomération (CA) et 997 communautés de communes (CC). Les 4 catégories juridiques d'EPCI permettent de différencier les structures intercommunales suivant leur niveau de population, des plus urbanisées – métropoles, CU, CA – aux espaces périurbains ou ruraux (CC).

10 actifs occupés en moyenne), ainsi qu'un taux de sortie élevé. Leurs habitants sont en effet les plus enclins à aller travailler à l'extérieur : en moyenne, plus de deux actifs sur trois. Ces territoires situés en périphérie des métropoles et des principaux centres d'activités sont marqués par une moindre adéquation entre la localisation de l'offre et de la demande de travail. Nombre de leurs résidents se déplacent pour aller travailler dans les centres urbains, alors que les emplois de ces territoires sont souvent pourvus par des actifs d'autres zones. Le nombre d'actifs venant y travailler est en effet important : 43 % de leurs emplois sont occupés par des non-résidents, contre 31 % pour les 161 EPCI pôles d'attractivité économique.

Le nombre de navetteurs entre EPCI augmente

Le nombre d'actifs changeant quotidiennement d'EPCI pour aller travailler progresse. En France, entre 2006 et 2016, il augmente annuellement de 1,2 %, soit près de 102 000 **navetteurs** supplémentaires par an. Deux facteurs expliquent cette évolution : la variation du nombre d'actifs en emploi et la variation de la propension des actifs à occuper un emploi à l'extérieur de leur EPCI. Sur la période 2006-2016, ce second effet prédomine : il explique à lui seul 80 % de l'augmentation du nombre de navetteurs.

En moyenne, dans tous les types d'EPCI, le nombre d'actifs allant travailler hors de leur EPCI de résidence progresse (*figure 6*). Cette progression est la plus forte dans les communautés de communes, notamment dans celles situées sur la façade atlantique, le long du couloir rhodanien, de la frontière suisse, dans la région toulousaine et sur le littoral occidental méditerranéen. Dans ces communautés de communes où le taux de sortie était déjà élevé en 2006, le nombre de navetteurs augmente de 2,0 % par an ou plus.

Le Grand Paris ainsi que la métropole du Grand Nancy se singularisent par une stabilité, depuis 2006, du nombre d'habitants allant travailler à l'extérieur, alors que ces navetteurs progressent d'au moins 0,4 % par an dans les autres métropoles. Pour le Grand Paris, ceci masque une nette diminution de la propension à avoir un emploi à l'extérieur. De 2006 à 2016, ce facteur comportemental

induit au sein du Grand Paris une baisse de 0,4 % des sorties. Dans toutes les autres métropoles, la hausse de la propension des actifs à occuper un emploi à l'extérieur concourt à la hausse des sorties ou à leur stabilité (métropole du Grand Nancy). ■

Sources

Le **recensement de la population** permet de connaître la population à une échelle locale. Il fournit également la commune de résidence, la commune du lieu de travail ainsi que des statistiques sur l'emploi, les secteurs d'activité et les professions exercées.

Dans cette étude, l'**emploi** est mesuré à partir des déclarations des personnes au recensement de la population. Les résultats peuvent différer de ceux fournis par les sources administratives issues des déclarations sociales des employeurs. Cela s'explique en général par les différences de méthode, de champ et de concepts. Notamment, les emplois occupés en France par des actifs résidant à l'étranger ne sont pas comptabilisés dans le recensement de la population. Par ailleurs, le recensement étant construit à partir de cinq enquêtes successives, les évolutions de l'emploi sont lissées sur cinq ans, ce qui n'est pas le cas des estimations issues de sources administratives. Sur la période 2004-2014, l'écart en niveau entre les enquêtes annuelles de recensement (EAR) et les estimations d'emploi était en moyenne, au niveau national, de 700 000 emplois en défaveur des premières, avec une variation de $\pm 150\ 000$ imputable aux aléas d'échantillonnage. Depuis l'EAR de 2015, prise en compte pour l'établissement des résultats du recensement des années 2013 et postérieures, cet écart augmente. Cet accroissement coïncide avec l'introduction de la possibilité de répondre au recensement par Internet. Les évolutions du nombre d'emplois mesurées à partir du recensement de la population sur des périodes allant au-delà de l'année 2012 sont ainsi plus faibles que celles issues des sources administratives, peut-être en raison d'un effet de mode de collecte. Ces évolutions doivent donc être interprétées avec prudence.

La distance entre deux EPCI est estimée avec le **distancier Métric** de l'Insee. Il s'agit

de la distance du trajet en voiture le plus rapide entre les mairies des communes les plus peuplées des deux EPCI.

La mesure du degré d'inégalité dans la répartition de la population (ou de l'emploi) dans un espace (ici la France hors Mayotte) découpé en plusieurs zones (ici les EPCI) a été confirmée avec l'indice de concentration spatiale de Theil.

Définitions

Actifs occupés : personnes ayant un emploi (en France ou à l'étranger), comptabilisées au lieu de résidence.

Emplois : personnes résidant en France ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement, comptabilisées au lieu de travail. Il s'agit d'un emploi déclaratif et non de l'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) mesuré grâce à l'enquête Emploi.

Navetteurs : personnes qui se déplacent entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Sont ici considérés comme navetteurs, les personnes dont l'EPCI de résidence est différent de leur EPCI de travail.

Sphère résidentielle : activités mises en œuvre localement visant à satisfaire les besoins des personnes résidentes et des touristes.

Sphère productive : activités visant la production de biens majoritairement consommés hors de la zone et activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Taux de couverture de l'emploi : rapport entre le nombre d'emplois (au lieu de travail) et le nombre d'actifs occupés (au lieu de résidence).

Taux de sortie : rapport entre le nombre de navetteurs sortants et le nombre d'actifs occupés (au lieu de résidence).

Pour en savoir plus

- Desrivierre D., « Les façades atlantique et méditerranéenne conjuguent dynamisme de la population et de l'emploi », *Insee Première* n° 1752, avril 2019.
- Vallès V., « Démographie des EPCI : la croissance se concentre dans et au plus près des métropoles », *Insee Première* n° 1729, janvier 2019.
- Altaber C. et Le Hir B., « Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants », *La note d'analyse* n° 64, CGET, France stratégie, novembre 2017.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : P. Thibaudeau
Code Sage : IP1771
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2019

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

